

ASMP - Association Suisse de Surveillance de Matériaux de construction Pierreux www.sugb.ch		 S Ü G B + A S M P
	CT ASMP Décision	

No.	20/3
------------	-------------

	Date			
- Question transmise au CT ASMP :				
- Décision du CT de l'ASMP :		24.04.05		
- Mise en consultation nécessaire :				
	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> X <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>			
- Fin de la consultation CT ASMP :		03.05.05		
- Examen de la décision :		17.11.14	21.03.17	15.09.2022
- Distribution selon liste : (comité, BT, CT, superviseur)		21.11.14	21.03.17	15.09.2022

D'autres éclaircissements nécessaires?

Question	Qui	Délai
Béton Teneur minimale en ciment/Tolérances des balances/Écarts-limite du tableau AN.6 y compris les tab. 26 et 27 de la norme SN EN 206 ? Comment la teneur en ciment est-elle contrôlée ?		
Décision		
<p>Le respect des teneurs minimales en ciment précisées par le tableau AN.6 de la norme SN EN 206 doit être justifié par voie statique conformément au point 8.2.3.3 (critères de conformité pour d'autres propriétés que la résistance). Dans ce cadre, il convient de justifier du respect de l'écart limite de +/-3% selon le tab. 27 de la SN EN 206. La précision de dosage doit également être atteinte si la balance est sollicitée dans la zone de charge partielle et que la tolérance de balance peut être supérieure selon le tab. 26. - En général ceci limite la taille de lot minimale de la production de béton. Selon le tableau 25 et le chiffre 5.4.2, les masses des matériaux bruts du béton doivent être enregistrées.</p> <p>Le justificatif statique exigé peut être géré sur la base de la consignation automatisée des lots (valeurs réelles) si les tolérances de dosage telles que définies au point 9 de la norme SN EN 206 sont respectées. L'élément déterminant est le respect des prescriptions de la norme par bétonnière.</p>		
Remarque		
<p>Le producteur documentera le thème de la précision des balances dans le manuel WPK.</p>		

Décision en séance de la CT du 17.11.14/15.09.2022